

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 08/03/93
N° DE DEPOT : 3423
R.C.S. LYON : 381 345 941
N° DE GESTION: 91 B 01123

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
SOLUTEC

FERRAND (CH)
69370 SAINT DIDIER AU MONT D

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

L'ORIGINAL DELIVRE PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

SOLUTEC

Société anonyme au capital de 400 000 Francs
Siège social : TELEBASE
LYON-ST DIDIER
ST DIDIER AU MONT D'or (RHONE)

R.C.S. LYON B 381 345 941

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 6 JANVIER 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize
Et le six Janvier, à dix neuf heures,
le conseil d'administration s'est réuni siège social, sur
convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- M. Jean BRUYERE, Président du conseil d'administration,
- M. André CHATEL, Directeur Général,
- M. Charles BRUYERE, administrateur,

En conséquence, les 3 administrateurs présents ou représentés
réunissant la moitié au moins des 3 membres en fonctions, le
conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du
conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions
figurant à l'ordre du jour :

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR,
QUESTIONS DIVERSES.

Le conseil d'administration prend acte, par lettre en date du
6 Janvier 1993, de la démission de Monsieur NICOLAS LANDRY de
ses fonctions d'administrateur de la société à compter de
cette date. Il décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et
le présent procès-verbal a été signé par le Président et un
autre administrateur.

LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR

